***Vous résumerez cet article en 115 mots environ.***

**Titre :** **250 professionnels de la presse, de la télévision et de la radio alertent : « L’hyperconcentration des médias est un fléau médiatique, social et démocratique »**

 *Le Monde,* TRIBUNE publiée le 15 décembre 2021

***L’information est « un bien public », estime Informer n’est pas un délit, collectif réunissant plus de 250 professionnels de la presse, de la télévision et de la radio, dans une tribune au « Monde ». Celui-ci dénonce la menace que représente le regroupement de nombreux médias « entre les mains de quelques milliardaires ».***

Aujourd’hui, un seul et même groupe (Vivendi), piloté par un seul et même industriel (Vincent Bolloré), contrôle de nombreuses chaînes de télévision, une radio, des journaux, un éditeur de jeux vidéo, une plate-forme de vidéos, des salles de spectacle, des maisons d’édition ainsi que Prisma, le premier groupe français de presse magazine.

Jamais sans doute un homme d’affaires français n’a concentré autant de médias entre ses mains. Jamais la production d’informations et la production culturelle n’ont dépendu à ce point d’une seule et même personne qui méprise l’une des valeurs fondamentales de toute démocratie : l’indépendance des journalistes. Lorsque Vincent Bolloré s’empare d’un média, souvent, la même logique mortifère s’applique : d’abord un démantèlement de la rédaction, puis une reprise en main idéologique.

Bien sûr, les journalistes qui travaillent pour les médias détenus par ces industriels ne subissent pas directement et au quotidien la pression de leurs actionnaires. Mais la concentration a un impact majeur sur la qualité et la diversité de l’information délivrée au public. Elle réduit l’espace consacré au décryptage. Elle favorise l’opinion et fragilise la liberté de la presse ainsi que l’indépendance des journalistes.

Parce que nous considérons l’information comme un bien public, pour mieux encadrer l’actionnariat et éviter le piège des intérêts partisans, deux mesures simples et concrètes nous semblent aujourd’hui prioritaires.

En premier lieu, la réforme en profondeur de la loi de 1986 relative à la liberté de communication. Cette loi est obsolète, illisible, et les critères retenus pour éviter la concentration des médias sont totalement inefficaces.

Deuxièmement, la création d’un délit de trafic d’influence en matière de presse afin de limiter les pressions sur les rédactions. La loi devrait sanctionner pénalement tout interventionnisme abusif des propriétaires et dirigeants de médias.

Nous, journalistes, citoyens, signataires de cette tribune, nous estimons qu’il est du devoir des candidats à l’élection présidentielle de prendre des engagements immédiats afin de limiter la concentration des médias et de protéger fermement la liberté d’informer. C’est en ce sens que nous les invitons à intégrer des mesures concrètes dans leurs programmes.